



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 novembre 2022

Signature de la convention Santé – Sécurité – Justice pour renforcer la sécurité au sein des établissements de santé de La Réunion

Ce 19 novembre 2022, la convention Santé – Sécurité - Justice a été signée par le préfet, le directeur général de l'ARS, les procureures de la République de Saint-Denis et de Saint-Pierre, le commandant par suppléance de la Gendarmerie et le directeur territorial de la Police Nationale, ainsi que les représentants des établissements de santé de La Réunion.

S'inscrivant dans le protocole national, cette convention a pour objectifs de renforcer la sécurité au sein des établissements de santé et la coopération avec les services de l'Etat chargés de la prévention de la violence et de la délinquance. Elle vise également à mieux maîtriser les situations de violences que peuvent connaître les personnels et les usagers des établissements.

Contexte et objectifs de la convention

Les événements graves qui ont frappé la France depuis 2015 imposent une vigilance accrue et nécessitent la mise en œuvre effective de mesures de sécurité et de sureté au sein des établissements de santé.

La convention Santé – Sécurité - Justice constitue un protocole cadre et instaure les principes d'une collaboration entre les établissements de santé, les forces de sécurité intérieure et les autorités judiciaires.

Les objectifs de la convention :

- améliorer la sécurité au sein des établissements de santé en renforçant le partenariat institutionnel et la coopération entre les établissements et les services de l'Etat chargés de la prévention de la violence et de la délinquance
- mieux maîtriser les situations de violences que peuvent connaître les personnels et les usagers des établissements de santé, afin de sécuriser les prestations attendues et la qualité des soins qui peuvent être perturbées par les situations de stress.

Il s'agit d'une déclinaison territoriale de la convention nationale signée dès 2010 par les ministères de la santé, de l'intérieur et de la justice.

Cette convention est l'un des piliers de la politique de sécurisation des établissements.

Signature de la convention Santé, Sécurité, Justice

Jérôme FILIPPINI, préfet de La Réunion, Gérard COTELLON, directeur général de l'ARS La Réunion Véronique DENIZOT, procureure de la République près du tribunal judiciaire de Saint-Denis, Caroline CALBO, procureure de la République près du tribunal judiciaire de Saint-Pierre, Pascal LOMBARD, commandant par suppléance de la Gendarmerie de La Réunion et Laurent FRAYSSE, directeur territorial de la Police Nationale ont signé ce 19 novembre 2022 à l'ARS la convention Santé – Sécurité – Justice avec les représentants des établissements de santé de La Réunion :

- Le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHU)
- Le Groupe Hospitalier Est Réunion (GHER)
- L'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR)
- Le Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR)
- La Clinique Ylang Ylang et Vétiver
- Le Groupe Les Flamboyants
- Le Groupe Iris Santé
- La Clinique Durieux
- Le Groupe Clinifutur
- L'Association Saint-François d'Assise
- L'Aurar
- Le Centre de rééducation de Sainte-Clotilde
- L'Association de Soins à Domicile Réunion (ASDR)
- L'Établissement Français du Sang (EFS)

Lors de cette séance, **l'ARS La Réunion a été désignée coordinatrice de la convention** par l'ensemble des signataires de la convention. Elle sera responsable de la centralisation des éléments de réflexion et des besoins, de l'animation du réseau de travail collaboratif, nécessaires à l'atteinte des objectifs de la convention.

Contact presse

Tél : 0692 65 48 66

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr